



FICHE 4.2

Les arrêts de bus | Arrêts de type « quai »



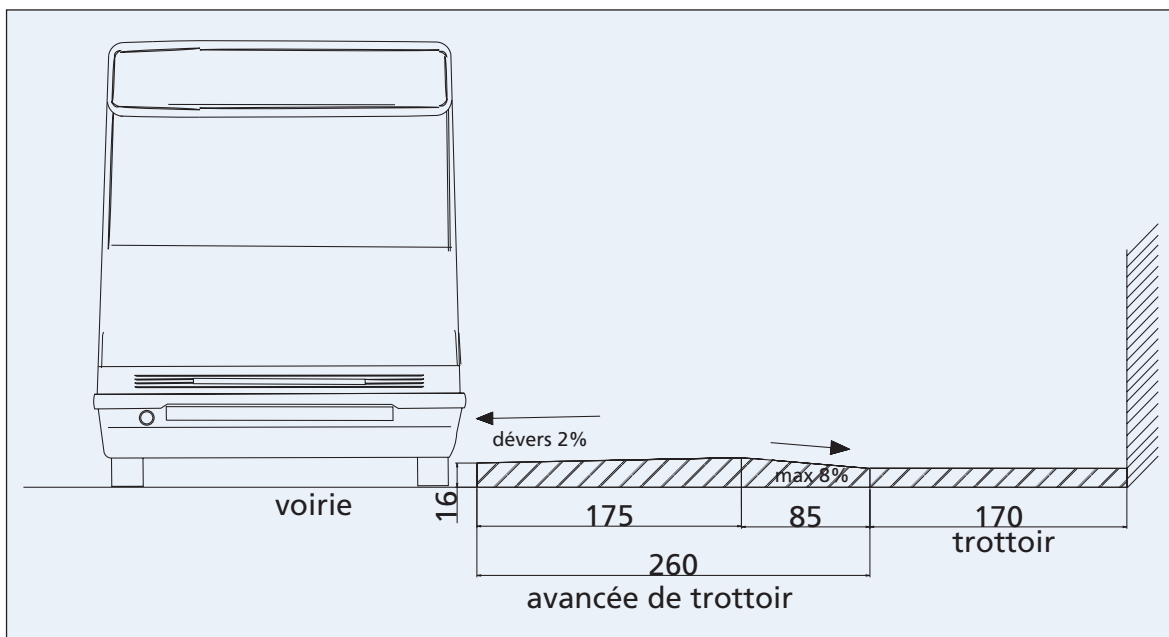
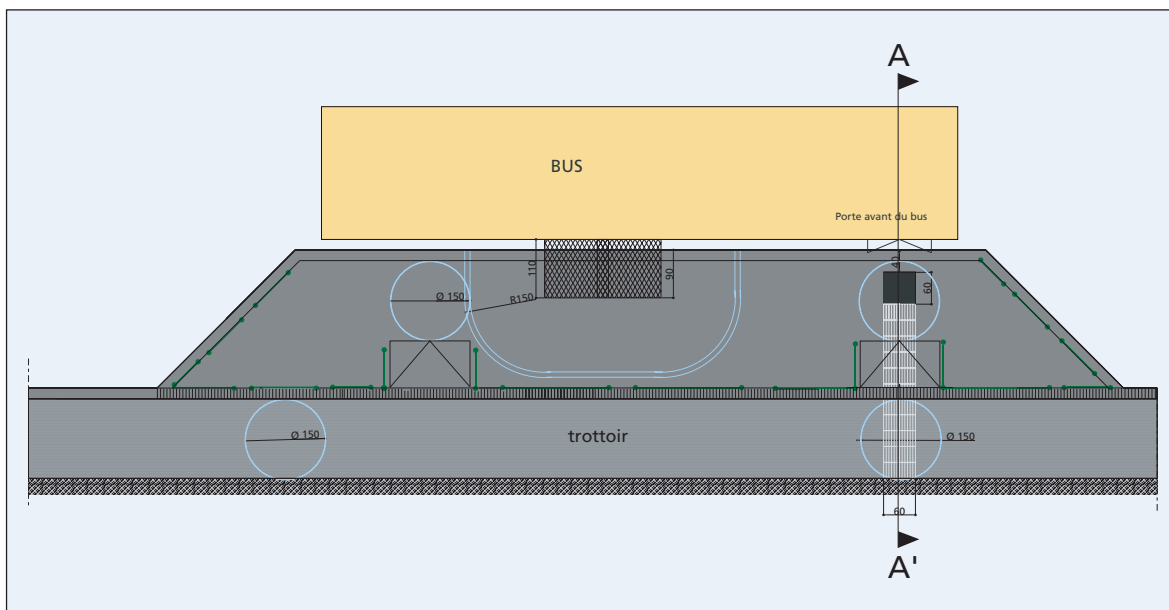
LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- Largeur minimale du quai:**
- 2,60 m.
- Longueur du quai:**
- variable selon le modèle de bus (articulé ou simple).
- Arrêt en saillie:**
- 16 cm par rapport à la voirie.
- Aire de manœuvre:**
- 1,50 m au pied du plateau de déchargement.
- Dévers:**
- 2 % maximum sur le trottoir et le quai.
- Plan incliné:**
- situé en face de la porte avant du bus ;
 - pente conforme aux normes du CWATUP ;
 - aires de manœuvres de 1,50 m en haut et en bas du plan incliné.
- Dalles striées:**
- 60 cm de large ;
 - placées dans l'axe de la porte d'entrée avant du bus ;
 - installées sur toute la largeur du trottoir et du quai.
- Dalles d'informations:**
- 60 x 60 cm ;
 - placées à hauteur de la porte avant du bus ;
 - distance du bord extérieur de la bordure entre 30 et 60 cm.
- Filet d'eau plat:**
- en bas de chaque rampe d'accès, via la pose de grilles d'évacuation (interstice de 2 cm maximum).
- Barrières conformes:**
- cf. fiche 3.



Figures 1 et 2: arrêts de bus de type « quai ». © GAMAH





Figures 3 et 4: schémas des arrêts de bus de type « quai ». © GAMAH